

Procès-verbal

3ème assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 27 mai 2026, à 19 h 00

Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

Présences

Membres avec droit de vote :

Benoît Gosselin	Président
Chantale Coulombe	Vice-présidente
Basile Légaré	Secrétaire
Lison Boulanger	Administratrice
Marc Auger	Administrateur

Absences

Sonia Tchuembou	Trésorière
Daniel Di Blasio	Administrateur
Marie-Pierre Boucher	Conseillère – District électoral Louis XIV

Autres présences

Raphaël Lebaillly	Conseiller - District électoral des Monts
Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
Renée Poulin	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, deux personnes participent à l'assemblée.

Ordre du jour

3^{ème} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 27 mai 2026, à 19 h 00

Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Nomination des dirigeants du conseil d'administration	19 h 05
4. Présentation d'un citoyen portant sur les contenants de matières résiduelles ou recyclables sur la rue des Roses	19 h 15
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2026. 5.1 – Suivi respectif	19 h 35
6. Adoption du compte-rendu de la réunion de travail du 25 mars 2026.	19 h 45
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 avril 2026.	19 h 55
8. 1 ^{ère} période de questions et commentaires du public	20 h 00
9. Dossiers du conseil de quartier 9.1 – Comité Environnement. 9.2 - Comité Mobilité durable 9.3 – Adoption du calendrier des assemblées régulières 2026-2027	20 h 10
10. Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 40
11. 2 ^{ème} période de questions et commentaires des citoyens	20 h 55
12. Correspondance et trésorerie. 12.1 - État des revenus et dépenses.	21 h 05
13. Divers	21 h 10
14. Fin de l'assemblée	21 h 00

Benoît Gosselin, président



Procès-verbal

3ème assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 27 mai 2026, à 19 h 00

Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

1. Ouverture de l'assemblée

M. Ernesto Salvador Cobos souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 3ème assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville. M. Cobos prend la présidence de l'assemblée compte tenu que les officiers du Conseil d'administration n'ont pas encore été élus.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Ernesto Salvador Cobos fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Sur proposition de M. Ernesto Salvador Cobos, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Nomination des dirigeants du conseil d'administration

M. Ernesto Salvador Cobos réfère à certains règlements municipaux concernant le fonctionnement des conseils de quartier qui peuvent être d'intérêt pour l'assemblée :

- Selon l'article 5.4 du règlement, 45 jours après l'élection d'un nouveau conseil d'administration, les membres doivent choisir ceux qui occuperont les postes de dirigeants.
- Selon l'article 118.1 du règlement, c'est le président ou les membres du conseil d'administration qui assurent le maintien de l'ordre et de la sécurité des personnes, de même que le respect du décorum. Dans le cas d'un problème, le président a la possibilité d'exiger des excuses ou le retrait des propos déplacés de



la part d'une personne, peut priver la personne de son droit de parole ou même ordonner son expulsion.

- Article 118.2 du règlement, lors des assemblées, toute personne doit se comporter de manière à ce que les délibérations se déroulent de façon respectueuse, calme et digne.

Concernant les nominations, M. Cobos souligne les aspects suivants :

- Le poste de présidence ne peut pas être occupé par un administrateur coopté.
- Le poste de vice-présidence est facultatif.

La nomination des dirigeants a été effectuée comme suit :

- Présidence : Mme Lison Boulanger propose M. Benoît Gosselin à la présidence. M. Benoît Gosselin accepte le poste.
- Vice-présidence : M. Marc Auger propose Mme Chantale Coulombe se propose à la vice-présidence et Mme Coulombe accepte le poste.
- Secrétariat : Mme Basile Legaré se propose au secrétariat, secondée par Mme Chantale Coulombe.
- Trésorerie : Suite à la réception de sa lettre, Mme Sonia Tchuembou s'est proposée au poste de secrétariat, secondée par M. Benoît Gosselin

M. Ernesto Salvador Cobos remet la conduite de l'assemblée à M. Benoît Gosselin.

4. Présentation d'un citoyen portant sur les contenants de matières résiduelles ou recyclables sur la rue des Roses.

Un citoyen qui habite sur la rue des Roses, accompagné de deux autres résidents, fait une présentation sur les contenants de matières résiduelles ou recyclables sur la rue des roses. Ils demandent s'il n'y a pas infraction municipale dans ce type de situation.

Il serait pertinent de savoir si une cueillette cyclique pourrait être faite. Les résidents sont pris l'habitude de voir ces résidus encombrants tout au long de l'année. Il y a des « encombrants » qui n'ont pas été ramassées depuis six mois.

Mme Chantale Coulombe mentionne que le Conseil de quartier s'engage à faire une résolution pour s'assurer de faire le lien avec les conseillers municipaux. Ce sujet sera traité dans le cadre du Comité Environnement. Un administrateur sera désigné pour faire un suivi sur cette problématique.



M. Raphaël Lebailly mentionne qu'il faudra vérifier s'il y a infraction et quels sont les droits des responsables. Vingt-quatre heures avant la cueillette prévue, celle-ci est programmée. Il faut déterminer qui est responsable. Est-ce le propriétaire de l'immeuble? Est-ce le résident qui n'a pas rejoint le service de la Ville? M. Lebailly étudiera la réglementation et en discutera avec les deux responsables des matières résiduelles. Il amènera ce sujet au conseil d'arrondissement, mais le Conseil de quartier devra produire une résolution.

La présentation est jointe en annexe au procès-verbal.

Questions, réponses et commentaires

Question : Un résident mentionne qu'il habite au coin des rues des Lierres et de Saules. Il a déjà communiqué avec le service 311 concernant les « encombrants ». Comme aucun retour n'a été fait, le résident estime qu'il est maintenant temps d'aller plus loin. Quel serait le moyen d'y parvenir? Devrait-on porter plainte? Le carré comprenant les rues des Platanes, des Roses et des Sauges laisse beaucoup à désirer. Est-ce que les conteneurs respectent les deux règlements municipaux?

Question : Serait-il pertinent d'avoir une rencontre avec le service 311 afin d'établir des cueillettes plus cycliques? Serait-il possible de déplacer les conteneurs, car les gens sont portés à mettre leurs « encombrants » sur le bord de la rue?

Réponse : C'est le service des matières résiduelles de la Ville qui est responsable.

Commentaire : Un résident mentionne qu'auparavant, le camion qui venait chercher les « encombrants » répandaient de la saleté dans la rue. La Ville a donc installé des dalles de bétons pour résoudre ce problème. Par contre, les conteneurs ne sont pas déposés à cet endroit; ils sont à l'arrière ou du côté latéral des édifices. Il y a deux endroits spécifiques pour les déposer et il déplore que les dalles ne soient pas utilisées.

Réponse : M. Marc Auger mentionne qu'il existe des endroits spécifiques pour déposer les conteneurs. Il mentionne également que c'est au propriétaire de faire un règlement d'immeuble afin de bien informer ses locataires des démarches à suivre pour disposer des « encombrants ». Ceci s'applique que ce soit un immeuble locatif ou une copropriété.

CQO-26-CA-012

- Considérant la qualité de l'analyse effectuée par M. Jean Lavoie;
- Considérant la problématique exposée;



Sur une proposition de M. Benoît Gosselin, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville appuie la demande de M. Jean Lavoie sur la cueillette des matières résiduelles ou recyclables et sites de dépôt des matières encombrantes – Quadrilatère de la rue des Roses, des avenues des Platanes et des Sauges.

Adoptée à l'unanimité

Action :

Un administrateur sera délégué pour suivre la problématique des matières résiduelles.

Action

M. Raphaël Lebailly fera un suivi sur les aspects qui entourent la cueillette des matières résiduelles.

Action

Prenant en considération l'analyse qui a été présentée, M. Ernesto Salvador Cobos transmettra cette analyse au service des matières résiduelles et la réponse de la Ville sera envoyée au Conseil de quartier.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2026

CQO-26-CA-013

Sur proposition de Mme Chantale Coulombe, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5.1 – Suivi respectif

- Suivi de la résolution no 26-CA-09 – Projet de piste cyclable sur l'emprise des lignes de haute-tension d'Hydro-Québec.

Réponse de la Ville :

« Nous vous remercions tout d'abord pour l'intérêt que vous portez à la mobilité active dans la Ville de Québec.

À première vue, ce projet paraît être une bonne idée, et la proposition de Mme Bégin-Létourneau est bien étoffée, mais il fait face à plusieurs contraintes majeures pour sa réalisation.



Dans un premier temps, nous débuterons cette année le projet de réaménagement de la rue de la Faune, entre la rue l'Apogée et le Parc-O-Bus de la Faune, qui se poursuivra jusqu'en 2028. Ce projet correspond à une portion du scénario 1 proposé.

Par contre, les informations auxquelles nous avons accès montrent que le reste de ce projet serait excessivement complexe à cause de contraintes majeures.

Parmi celles-ci, nous notons :

- *La traversée de milieux naturels d'une valeur très importante, notamment celle d'un des plus grands milieux humides du territoire de la Ville et de plusieurs cours d'eau à protéger (impacte les scénarios 1 et 2);*
- *La traversée de la zone boisée près de la sortie de l'autoroute 73 (impacte le scénario 1);*
- *Des acquisitions coûteuses pour faire passer le lien sur des terrains actuellement privés, notamment ceux de l'Hôtel & Golf de la Faune Inc. Et du Golf des Tours (impacte le scénario 2);*
- *Des ententes à long terme à négocier avec Hydro-Québec (impacte les scénarios 1 et 2).*

L'ensemble de ces contraintes exercera certainement une pression financière importante pour la réalisation des scénarios proposés.

Ceci explique également les raisons pour lesquelles ces propositions ne font pas partie de notre réseau actuel et projeté, sauf pour le lien sur la rue de la Faune.

Il est important de noter, enfin, qu'en raison des ressources financières limitées, une priorisation des axes de mobilité active est effectuée. Celle-ci repose sur une analyse d'opportunité et de faisabilité basée sur le potentiel de déplacement de tous les modes (loisirs et utilitaires), selon les secteurs de la ville. D'autres axes pourraient être ciblés dans le secteur en raison d'une faisabilité moins contraignante.

Malheureusement, pour ces raisons, nous ne pouvons donc pas répondre positivement à la demande de Mme Bégin-Létourneau et des Conseils de quartier auxquels elle a présenté ce projet. »

M. Raphael LeBailly considère que la réponse donnée ne lui convient pas totalement. Suite à une discussion avec Mme Marie-Pierre Boucher, il y a des secteurs qui appartiennent à la Ville, c'est-à-dire la partie collée à la rue Chabot, du boulevard Henri-Bourrassa jusqu'à Bourg-Royal.



- CQO-26-CA-003 – Demande d’ajout d’arrêts au parcours 630.

La réponse de la Ville datée du 5 mars 2026, figure en annexe au procès-verbal.

- CQO-26-CA-002 – Demande révision de stratégie globale pour l’implantation des corridors Vélo-Cité

La réponse de la Ville, transmise au Conseil de quartier le 13 mars 2026, figure en annexe au procès-verbal.

6. Adoption du compte-rendu de la réunion de travail du 25 mars 2026.

CQO-26-CA-014

Sur proposition de M. Marc Auger, il est résolu d’adopter le compte-rendu de la réunion de travail du 25 mars 2026 tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité

6.1 – Suivi respectif

CQO-26-CA-015 – Identification des rivières du quartier d’Orsainville

- CONSIDÉRANT l’importance des Orsainvillois et Orsainvilloises associant à leurs rivières et les bénéfices qu’elles produites au niveau de leur milieu de vie, de la biodiversité et de la régularisation hydrique;
- CONSIDÉRANT que leur identification est un repère de sécurité dans des situations et des interventions d’urgence telles les inondations et les noyades;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier d’Orsainville a fait cette demande à sa proposition 59 de son mémoire sur la stratégie en faveur de la biodiversité à Québec, page 111, déposé le 16 septembre 2023;
- CONSIDÉRANT les demandes documentées sur ce sujet depuis plusieurs années par un Orsainvillois;

Sur une proposition de M. Lison Boulanger, il est résolu que le Conseil de quartier demande à la Ville de Québec d’identifier les rivières du quartier Orsainville par des signalisations de type plaque de nom de rue.



Adoptée à l'unanimité

7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 avril 2026

CQO-26-CA-016

Sur proposition de Mme Marc Auger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion de travail du 22 avril 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

8. Première période de questions et commentaires du public

Une résidente du quartier soumet un document avec photos qui illustre une problématique concernant un débordement d'eau dans le stationnement sous-terrain de l'unité de condominium où elle demeure, soit entre les rues de la Faune et du Daim. Elle demande que l'eau qui descend du Parc des Moulins ne cause plus de débordements.

La fonte de la neige provenant du dépôt à neige dans le stationnement constitue une problématique. C'est l'eau et le bassin qui descendent par la rue de la Faune, la rue du Marais et le domaine de la faune qui se rend dans les garages. C'est un problème récurrent. À chaque printemps, depuis que les deux écoles ont été construites, il y a des débordements d'eau. Si rien n'est fait, le problème se produira dans d'autres édifices.

M. Jonathan, Julien, député de Charlesbourg à l'assemblée nationale, fera une réorganisation du Parc des Moulins et des écoles et il compte investir des sommes importantes pour le Parc des Moulins. La résidente souhaite que le dossier chemine à quelque part et qu'un suivi soit fait. Un certain montant d'argent pourrait être dédié à cette problématique.

La résidente représente le Conseil d'administration et par hasard, nous avons discuté avec un ingénieur qui nous a expliqué pourquoi cette problématique se produit.

M. Michel Lagacé mentionne qu'il s'agit de deux dossiers différents. On confond la problématique de ruissellement avec le Parc des Moulins. L'eau du bassin



hydrographique descend à la rue de la Faune, qui va vers le ruisseau des Marais, pour aller vers le Domaine de la Faune et par la suite, dans les garages des édifices.

Lorsque ces phases de condominium ont été construites, il y a eu des problèmes de construction parce qu'il y avait beaucoup d'eau dans les garages. C'est un problème hydrographique très complexe. Cela touche aussi les étangs dans le Golf de la Faune. Le ruisseau du Marais est en pente et nous sommes dans la cuvette de Charlevoix. C'est tout un contrefort et toute l'eau se dirige dans ce marais humide et les édifices sont les premiers touchés par ce phénomène. Il faut une étude hydrographique très poussée pour régler ce problème.

La résidente explique qu'une personne qui travaille en foresterie et qui est membre du conseil d'administration a longé tout le ruisseau au complet. Il serait possible de contrôler le canal. Un ingénieur de la Ville est aussi venu nous voir.

Il y a 20 ans, avant même que le Domaine de la Faune soit construit, M. Michel Lagacé explique qu'il y avait, dans l'inclinaison de cette pente, un canal est-ouest qui drainait tout le secteur. Lors de la construction, le canal a été dévié.

La résidente mentionne que la solution consisterait à poser des « stent », mais il faut installer une tuyauterie plus large et un peu plus loin, ce qui éviterait ces débordements.

Mme Chantale Coulombe mentionne que le Conseil d'administration prendra connaissance du dossier et évaluera la possibilité de produire une résolution. Elle demande à la résidente s'il est possible de connaître le nom du représentant de la CCN avec qui elle a discuté, car le Conseil de quartier a son propre interlocuteur à la CCN.

M. Michel Lagacé mentionne que les rues qui passent dans le Domaine de la Faune ont été municipalisées. Donc, le service hydrique de la Ville aura peut-être un avis à donner à ce sujet, car il y a des ruisseaux municipaux qui passent dans ce secteur.

La résidente transmettra au Conseil de quartier les documents par courriel.

Action

Mme Chantale Coulombe mentionne que cette problématique sera traitée par le Comité Environnement.



M. Raphaël Lebailly mentionne que le problème vient d'un secteur non-municipal, mais cela ne règle pas la problématique du débordement à cause du ruisseau et des rues. Il s'agit d'une mauvaise configuration hydrique.

Question : Il y a deux ans, lors de la grosse inondation, notamment dans la rue des Hirondelles et celles à proximité, la Ville avait décidé d'installer des pompes, mais celles-ci ont été enlevées.

Réponse : M. Lebailly explique qu'il y a trois pompes permanentes. Il y a des pompes près du boulevard Jean-Talon. Certaines pompes ont été déplacées récemment pour répondre à d'autres enjeux. La Ville effectue une surveillance, surtout lorsqu'il y a de forts orages.

Question : Dans son secteur, Mme Lison Boulanger explique qu'il y a une pompe qui a été enlevée il y a quelques semaines. Est-ce qu'une autre pompe sera installée de façon permanente?

Un autre citoyen explique que la Ville a produit un rapport très développé à ce sujet. Il a demandé d'obtenir ce rapport par le biais de l'accès à l'information. On lui a répondu que le rapport ne pouvait pas lui être transmis à cause de poursuites judiciaires en cours. Ce rapport fait le tour de la situation et amène des solutions temporaires ou semi-temporaires, comme l'installation de pompes, mais aussi d'autres solutions qui impliqueraient des coûts. Il s'agit d'un recours collectif et la situation n'a pas évolué depuis.

9. Dossiers du conseil de quartier

• 9.1 – Comité Environnement

Concernant les travaux au Parc des Moulins, Mme Chantale Coulombe explique que des résidents d'Orsainville et de Charlesbourg ont fait part de leurs inquiétudes sur les travaux en cours et craignaient que le parc soit défiguré. Les arbres ont tous disparu devant le stationnement et on ne voit seulement que les écoles.

Une communication a été établie avec la Commission de la capitale nationale (CCN) et nous avons assisté à une séance de consultation pour déterminer les priorités à faire dans le parc avec les résidents et les organismes locaux. Nous avons demandé à la CCN pourquoi les résidents n'ont pas été informés. Il devait y avoir une opération de communication faite avant le mois d'avril 2026 pour expliquer aux résidents ce qui serait



fait, avant les travaux. Cette communication n'a pas été faite tel que prévu. Des spécialistes viendront expliquer pourquoi 70 arbres matures – et peut-être davantage – ont été coupés.

Un représentant de la CCN est invité, le 17 juin 2026, afin d'expliquer les étapes et les phases avec une affiche explicative. Mme Coulombe mentionne qu'elle est satisfaite des informations reçues, particulièrement la valorisation de la faune aquatique.

M. Michel Lagacé explique qu'il y aura une reconstitution d'un marais humide par différentes charges de la rivière du Berger pour attirer la sauvagine et d'autres espèces. C'est un projet unique. Il faut attendre que la maison soit construite, ce qui donnera un très beau coup d'œil. Les pentes seront graduelles pour aménager les rives. Les gens pourront voir la rivière de plus près. La CCN affecte un arboriculteur permanent sur place.

- **9.2 – Comité Mobilité**

- 9.2.1 – Installation de dos d'âne sur la rue des Orchidées.

Quatre dos d'âne seront installés sur la rue des Orchidées à cause du transit et de la vitesse élevée.

En haut de la rue des Platanes, M. Marc Auger a remarqué plusieurs fois que la vitesse des automobiles était de 70 à 80 kilomètres. Un accident s'est déjà produit. S'il y avait eu des enfants qui jouaient dans le passage piétonnier, il y aurait certainement eu des blessés graves, voire des décès. Il a placé une plainte au service 311 afin que des actions plus importantes soient prises, autres que d'installer des flèches.

Suite à la possibilité d'installer des dos d'âne sur l'avenue des Platanes, M. Raphaël Lebailly mentionne qu'il est impossible de le faire, car la rue des Platanes est un axe prioritaire pour les véhicules d'urgence et les autobus. Par contre, une résolution à ce sujet pourrait être adoptée par le Conseil de quartier.

Des intersections surélevées pourraient être envisagées ou des carrefours giratoires ou mini-giratoires. Ces structures pourraient grandement limiter la vitesse.

Mme Boulanger mentionne que la vitesse est très élevée sur l'autoroute laurentienne. M. Lebailly précise que la Ville peut émettre des contraventions.

- 9.2.2 – Lignage dans les rues.



Mme Lison Boulanger fait remarquer que le lignage des rues est déficient, notamment sur la 76^e rue. Cette situation est une source de danger. Suite à un appel à la Ville, une personne s'y serait rendue, mais aucun retour n'a été fait.

M. Raphaël Lebailly mentionne que les équipes de la Ville sont en retard de 10 jours à cause du manque de personnel. Concernant les nids de poule, le travail a été commencé et certaines zones ont été complétées et d'autres ont été réasphaltées. Lorsque la Ville embauche des contracteurs, il faut comprendre que les délais sont plus long à cause du processus d'appel d'offre.

- **9.3 – Adoption du calendrier des assemblées régulières 2026-2027**

CQO-26-CA-017

Sur une proposition de Mme Chantale Coulombe, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville adopte le calendrier des assemblées régulières pour 2026-2027.

Adopté à l'unanimité

10. Période d'intervention des conseillers municipaux

- **10.1 – Parcours du RTC**

M. Raphaël Lebailly fait part des changements suivants :

- Le parcours express 239 sera retiré.
- Le parcours 136 se rendra directement à l'Hôtel de Ville.
- Le parcours 237 débutera son parcours à la rue de la Faune, se rendra sur les boulevards Henri-Bourassa, Jean-Talon, Cloutier et avenue de Laval pour ensuite prendre le boulevard Louis XIV et l'autoroute Laurentienne par la suite.
- Le parcours express 630 sera ajouté. Des arrêts ont été ajoutés suite à la résolution du Conseil de quartier. Suite aux commentaires, des changements ont été apportés.
- Il y a des enjeux sur la rue Dorchester où il y a des autobus qui ont été enlevés. Il y aura également des travaux sur la rue de la Couronne, ce qui rendra les déplacements plus complexes.



- Une surveillance sera faite sur les Flexibus qui ont été ajoutés afin de compenser l'abolition du parcours 34 afin de voir les enjeux et la demande. Il s'agit du parcours le moins utilisé du réseau.

Pour Charlesbourg, M. Lebailly mentionne qu'il s'agit d'un gain. Les résidents peuvent consulter les informations sur le site Internet de la Ville. Concernant le fonctionnement des Flexibus, les résidents peuvent consulter le procès-verbal du 25 février 2026, au point no 7.4.

- **10.2 – Terrain de la « Maison Chrysler de Charlesbourg »**

M. Raphaël Lebailly mentionne qu'un projet a été déposé par le nouveau propriétaire et il y a des aspects intéressants, mais dans les modifications demandées, il y a des aspects qui accrochent. Ce sont des immeubles et un aménagement de sentiers qui longeront un côté de la rivière qui sera cédé à la Ville.

On note également qu'il y a un enjeu concernant le nombre d'étages proposé, soit 6 étages. Les capacités du réseau d'égout ne peuvent répondre à la demande et cette question doit être réglée avant que le projet ne se réalise. Cela vient donc augmenter le niveau de priorité pour ces travaux.

- **10.3 – Réfection de la rue des Écureuils**

La rue des Écureuils sera complètement refaite, incluant la réduction de la largeur de la rue et le réseau d'égout. La priorité concernant ces travaux se trouve donc augmentée. M. Lebailly a d'ailleurs demandé une présentation sur tous les travaux qui seront faits à Orsainville. Il attend une réponse à ce sujet.

- **10.4 – Activités**

Le 6 juin prochain, il y a beaucoup d'activités à la Maison des jeunes, les petits entrepreneurs à l'école des Loutres et la participation aux ateliers sur la transition socio-écologique, laquelle aura lieu à l'Arpidrome le 9 juin 2026.

11. Deuxième période de questions et commentaires

À la demande d'une résidente, la cooptation se fera à l'assemblée ordinaire du 17 juin 2026.



12. Correspondance et trésorerie

CQO-26-CA-018

Sur une proposition de Mme Lison Boulanger et dûment appuyée par Mme Chantale Coulombe, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville effectue un paiement de 110.00 \$ pour la rédaction de la 3^e assemblée ordinaire du 27 mai 2026 auprès de Mme Renée Poulin.

Adopté à l'unanimité

12. Divers

M. Ernesto Salvador Cobos confie la bannière du Conseil de quartier à Mme Basile Légaré.

13. Levée de l'assemblée

M. Benoît Gosselin lève l'assemblée à 21 h 05.

SIGNÉ

M. Benoît Gosselin, président



LISTE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL

N° de la résolution	Objet	Page
CQO-26-CA-012	Résolution d'appui la demande de M. Jean Lavoie sur la cueillette des matières résiduelles ou recyclables et sites de dépôt des matières encombrantes – Quadrilatère de la rue des Roses, des avenues des Platanes et des Sauges.	5
CQO-26-CA-013	Adoption du procès-verbal de la 2 ^e assemblée ordinaire tenue le 25 février 2026.	6
CQO-26-CA-014	Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 25 mars 2026.	8
CQO-26-CA-015	Résolution sur l'identification des rivières du quartier Orsainville.	8
CQO-26-CA-016	Adoption de la première assemblée spéciale tenue le 22 avril 2026.	9
CQO-26-CA-017	Résolution pour l'adoption du calendrier des assemblées régulières 2026-2027.	13
CQO-26-CA-017	Paiement d'un montant de 110.00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la 3 ^{ème} assemblée ordinaire du 27 mai 2026.	15

Contenants de matières résiduelles ou recyclables et sites de dépôts de matières encombrantes

**Quadrilatère de la rue des Roses et des avenues des Platanes et des
Sauges, quartier d'Orsainville, arrondissement de Charlesbourg,
Ville de Québec.**

Problématique

La rue des Roses est l'artère secondaire la plus importante du quartier d'Orsainville. Elle est parcourue par un trajet d'autobus et un corridor cyclable. Les orsainvillois y fréquentent leur centre communautaire, deux écoles, leur principal parc de loisir, leur place publique, l'église et le cimetière. S'y tiennent de nombreuses activités de loisir et communautaire, ce qui y entraîne une circulation constante et dense des voitures, des piétons, des écoliers et des cyclistes.

En y circulant les orsainvillois passent à travers quelquefois un mini dépotoir, une succession permanente de contenants de matières résiduelles ou recyclages et souvent de dépôts de matières encombrantes et en sont choqués et peu fiers. Ils ne tolèrent plus la localisation de ces contenants et de ces sites de dépôts. Cette pratique inacceptable s'est répandue aux autres immeubles de ces rues et avec le temps est devenue banale et désagréable. Trop c'est trop.

Pour les matières encombrantes la problématique se situe aussi au niveau du délai de cueillette. Des enclos de dépôt de matières encombrantes semi-fermés et esthétiques seraient à aménager sur ces propriétés.

Les contenants de matières résiduelles et recyclables qui sont de fortes dimensions et de couleurs variées et souvent accompagnés de rebuts comprenant des meubles jetés empilés ont un impact visuel important sur la trame urbaine normale et l'esthétique de ces rues. D'autres résidents du quartier viennent occasionnellement aussi y jeter leurs encombrants.

Il s'en dégage une atmosphère de laisser aller. Ceci dévalorise ainsi les locataires, les résidents, les immeubles et tout le quartier. Ces locataires et résidents sont ainsi privés de leur goût d'appartenance et de vivre ensemble dans ce quartier. Cette situation n'est pas ou peu pratiquée ou tolérée en façade des artères d'immeubles dans d'autres quartiers de Québec.

L'emplacement des contenants de matières résiduelles, de recyclage et des sites de dépôt d'encombrants se situe dans la **marge avant** de la plupart de ces immeubles. **Cette situation a probablement nécessité un avis favorable du bureau d'arrondissement de Charlesbourg.** Leur emplacement a également à répondre aux normes des règlements RVQ 2572 et RVQ 1400.

Proposition

L'objectif de cette demande est de rendre l'apparence des rues et avenues de ce quadrilatère du quartier plus esthétique et agréable. C'est ainsi lui donner une nouvelle personnalité, différente de celle qui est décrite dans la problématique précédente.

Pour ce faire, il ne s'agit pas seulement de changer la localisation ou le type de contenants pour ces matières mais, par cet aménagement, de les rendre aussi pratiques pour leurs usagers, les locataires, facilement transportables pour les éboueurs, conformes au règlements et aux normes de la Ville de Québec et dont les frais de modifications seront abordables pour les propriétaires et la Ville de Québec. C'est une équation à plusieurs paramètres et inconnus qui pourrait nous l'espérons être résolue en prenant le temps et la bonne volonté des parties concernées.

Nous proposons que le Conseil de quartier Orsainville

1. délègue un de ses administrateurs

pour assurer avec les orsainvillois intéressés un lien de suivi des actions détaillées et participer aux rencontres qui seront envisagées ou réalisées avec la Ville, les propriétaires ou les locataires concernés.

2. demande par résolution que la Ville de Québec :

- 2.1. Organise une rencontre d'information du projet à laquelle participerait le conseiller municipal, le délégué du conseil de quartier, les orsainvillois intéressés et la direction de la division des matières résiduelles;
- 2.2. Ajuste l'avis favorable du bureau d'arrondissement de Charlesbourg pour l'emplacement actuel de ces contenants et sites de dépôt afin de bonifier leur localisation par rapport à leur visibilité sur ces rues;
- 2.3. Facilite par un programme partagé des coûts (Ville de Québec/propriétaire) le réaménagement de ces contenants de matières et des sites de dépôt;
- 2.4. Effectue des démarches auprès des propriétaires de ces immeubles pour que ces contenants fixes de matières résiduelles et recyclables et ces lieux de dépôt soient moins visibles à partir de ces rues.
- 2.5. Informe les locataires de ces immeubles sur les nouveaux emplacements de ces contenants et sites de dépôt et leurs modalités d'usage.

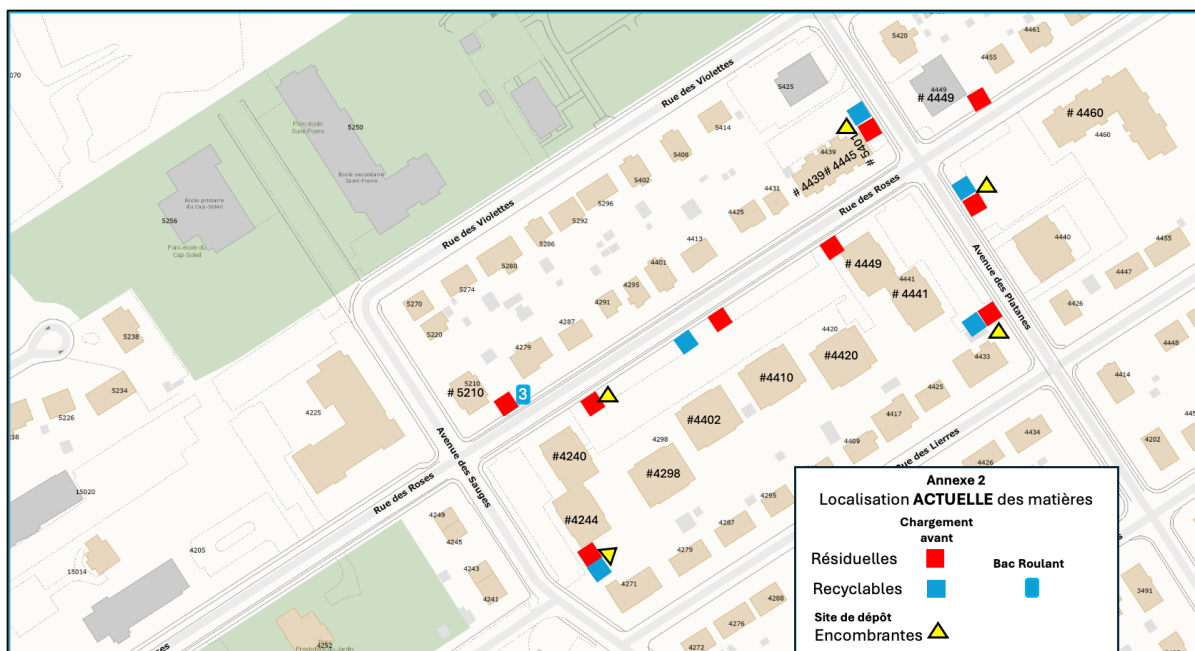


Figure 1 : Localisation ACTUELLE des contenants de matières résiduelles et recyclables et des sites de dépôt de matières encombrantes.

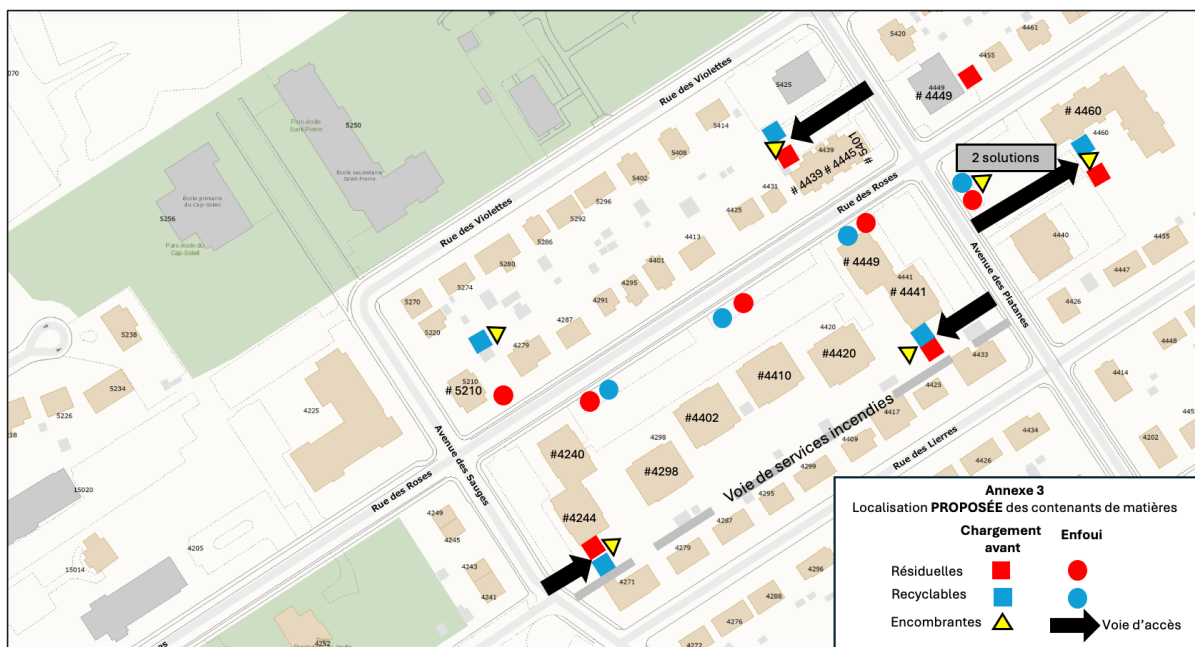


Figure 2 : Localisation PROPOSÉE des contenants de matières résiduelles et recyclables et des sites de dépôt de matières encombrantes.

Nous proposons de façon préliminaire deux approches ou leur combinaison pour répondre à cette problématique; soit l'utilisation de contenants semi-enfouis et/ou le déplacement des contenants dans des emplacements moins visibles hors des

marges avant des lots qui font façade aux rues. Ces propositions entraînent l'utilisation de nouveaux types de contenant et des aménagements appropriés. (**Tableau 1**).

Ces nouveaux contenants semi-enfouis remplaceront les contenants actuels de matières qui pourront être réutilisés à profit dans d'autres immeubles. De nouveaux sites de dépôt désignés équipés d'enclos semi-fermés seront aménagés. Les pratiques et les camions de chargement auront également à s'ajuster à ces nouveaux emplacements et contenants.

Les locataires de ces immeubles auront à s'adapter aux nouveaux emplacements de ces contenants. L'utilisation de certains des nouveaux contenants facilitera aussi le dépôt des matières par leur usagers.

Tableau 1 : Description des contenants actuels et proposés pour la gestion des matières résiduelles, recyclages et encombrantes et des coûts associés à leur réaménagement.

Adresse			Rue des Roses					Avenue des Sauges			Avenue des Platanes		Rue des Roses		Avenue des Platanes		TOTAL
			4298	4402	4410	4420	4449	4460	5210	4240	4244	4441	4449	4439	4445	5401	
ACTUELLE	À chargement avant	Résiduelles	1		1	1	1	1		1	1	1			8		
		Recyclables	1			1		1		1		1			5		
	Dépôt	Encombrant			1			1		1		1			4		
	Bac roulant	Recyclables					3								3		
PROPOSÉE	Semi-enfoui	Résiduelles	1			1	1	1			1				5		
		Recyclables	1			1		1			1				4		
	À chargement avant	Résiduelles			1		1	1	1						4		
		Recyclables					1		1	1		1			4		
	Dépôt	Encombrant			1		1	1	1	1		1			5		
	Base de béton				1		1					1			3		
	Espace d'entreposage					1	1		1	1		1			5		
	Note					A					B			C			
Coût	\$ ≈ 3 000 \$	\$\$\$\$\$			\$	\$\$\$\$\$	\$\$\$	\$\$\$\$\$	\$	\$\$\$	\$\$\$\$\$	\$			≈ 108 000 \$		
Note :	A	Deux solutions : enfouis ou déplacés															
	B	Fils électriques à enfouir															
	C	Mat électrique à allonger															

Finalement, toutes ces rues du quartier d'Orsainville se feront une beauté. Ceci renforçant les valeurs de propreté et de fierté propre à toute sa communauté.

“Une saine gestion des matières résiduelles permet de contribuer à une meilleure qualité de vie collective, à la préservation des ressources et des matières premières, à la protection de l’environnement et de la biodiversité, à la lutte aux changements climatiques, à la réduction de la pollution, au développement de solutions locales et communautaires, à la circularisation de l’économie, à la diminution du gaspillage et au développement durable, tout en étant beaucoup plus avantageuse financièrement.” Extrait du Plan de mise en oeuvre 2025-2032-Agglomération de Québec. Février 2026. Ville de Québec. 65 p. <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/matieres-residuelles/docs/PMO-2025-2032.pdf>

ANNEXE 1 :
Photos des contenants de matières résiduelles, recyclables
et sites d'encombrants



**Figure 3 : 4298, 4402, 4410, 4420
rue des Roses.**



**Figure 5 : 5210 avenue des Sauges.
façade rue des Roses.**



**Figure 4 : 4240 avenue des Sauges,
façade rue des Roses.**



**Figure 6 : 4439 et 4445 rue des Roses
et 5401 avenue des Platanes.**



Figure 7 : 4441 Avenue des Platanes.



Figure 8 : 4460 rue des Roses.



Réponse à la résolution CQO-26-CA-003

Aux membres du Conseil de quartier d'Orsainville

Depuis maintenant deux ans, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) travaille au déploiement de son Plan de développement du transport collectif 2025-2028. Vous n'êtes pas sans savoir qu'Orsainville verra se déployer, le 22 août 2026, une nouvelle zone Flexibus dans le cadre de ce Plan. Cet ajout s'accompagnera d'ailleurs d'une révision des services dans les secteurs au nord de Charlesbourg afin de déployer le bon mode au bon endroit et d'optimiser l'efficacité de notre réseau.

Ainsi, votre demande tombe à point, puisque nous sommes en train de revoir le service dans votre secteur, notamment le service eXpress, afin que celui-ci réponde aux besoins de la population, notamment ceux fréquemment exprimés pour des parcours plus directs et rapides à destination. Le 19 février dernier, le RTC est allé à la rencontre des trois conseils de quartier de Charlesbourg, dont vous faites partie, pour expliquer et discuter des propositions de modifications aux trajets. Une séance d'information et d'échanges avec les citoyens a également été tenue le 23 février 2026. Nous avons d'ailleurs profité de ces deux rencontres pour aborder le parcours 630 dont il est question dans votre résolution.

Il faut d'abord savoir que les eXpress 600 répondent principalement au besoin de déplacement pour le travail et les études, avec trois voyages le matin et trois voyages le soir, en semaine, en période de pointe. L'objectif des parcours 600 est de relier efficacement les terminus et les différentes destinations, notamment grâce au nombre d'arrêts limités sur les parcours – une stratégie pour rendre le parcours plus rapide. Depuis l'automne 2025, le parcours 630 permet de relier Charlesbourg avec, entre autres, Lebourgneuf et Sainte-Foy.

Une bonification de fréquence du parcours 630 est prévue avec l'ajout de voyages en mi-journée, qui permettront notamment de réaliser des demi-journées au travail, ou encore de se rendre sur les lieux d'étude plus tard dans la journée. Cet ajout de fréquence permet également de répondre à un autre besoin lorsqu'il s'agit des déplacements entre Charlesbourg et Lebourgneuf : le magasinage. Encore une fois, la rapidité de ce parcours en fait un élément gagnant. Par exemple, un déplacement à partir des terminus de la Faune ou Charlesbourg vers celui Galeries en parcours 630 permet un gain de temps d'environ 15 minutes si l'on compare à un trajet effectué via le 801 et le 803.

Vous mentionnez également dans votre résolution, avec raison, que le parcours 630 ne s'arrête pas entre les terminus de la Faune et Charlesbourg. Soyez assurés que votre demande a été entendue et nous sommes en train d'analyser et d'évaluer l'impact de l'ajout d'arrêts sur l'efficacité et le temps de parcours pour les utilisateurs. Il faut savoir que contrairement aux autres types d'eXpress, les eXpress 600 ont été réfléchis dans un objectif d'arrêts très limités et d'efficacité de desserte entre les terminus.

Finalement, pour plus d'information sur l'ajout de Flexibus et pour revoir la présentation réalisée pour les citoyens, visitez le site www.voielibre.rtcquebec.ca/orsainville. Notez que vos observations et demandes ont été transmises à notre équipe de planification des services. Les tracés finaux seront rendus publics après leur approbation par notre Conseil



d'administration, en avril prochain et l'entrée en vigueur des nouveaux services et parcours sont prévus pour le 22 août 2026.

Je vous remercie sincèrement pour votre intérêt envers la mobilité durable.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brigitte Lemay', is positioned below the text. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Brigitte Lemay

Directrice de division – Communications et affaires publiques

5 mars 2026

De : [Salvador Cobos, Ernesto \(RCC-JCI\)](#)
À : [Benoit Gosselin](#); [Chantale Coulombe](#); [Daniel Di Blasio](#); [Lison Boulanger](#); [Marc Auger](#); [Sonia Tchuembou Boucher](#); [Marie-Pierre \(CMC-CVCE\)](#); [Lebailly, Raphael \(CMC-CVCE\)](#); [Renée Poulin \(secrétaire de soutien\)](#)
Cc : Réponse de la Ville - Révision de la stratégie globale pour l'implantation des corridors Viva-Cité – Résolution CQO-26-CA-04
Objet :
Date : 13 mars 2026 16:57:00

Rebonjour à toutes et à tous,

Vous trouverez ci-bas la réponse de la Ville à votre résolution CQO-26-CA-04 concernant la stratégie globale pour l'implantation des corridors CVC.

Bonjour,

La Ville de Québec poursuit le déploiement du Corridor VivaCité Charlesbourg-St-Roch vers le nord dès cet été. En effet, le lien sur la 3^e Avenue Est entre la 79^e Rue et le boulevard Henri-Bourassa sera mis en place en 2026.

Comme mentionné dans la résolution, la Ville souhaite poursuivre le déploiement vers le Terminus de la Faune. Toutefois, le prolongement présente plusieurs défis qui sont présentement en analyse. Il n'est pas possible de préciser le tracé et l'échéancier pour l'instant. Sachez toutefois que le travail sur le prolongement est entamé à l'interne et que la Ville a toujours le désir de prolonger le lien jusqu'au terminus de la Faune. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la mobilité active dans votre quartier. Les citoyens du secteur seront consultés lorsque le moment sera venu.

L'Équipe des Corridors VivaCité

Cordialement,

Ernesto Salvador Cobos
Conseiller en consultations publiques
Équipe de participation publique
Division Interaction citoyenne et innovation

Ville de Québec
Service des relations citoyennes et des communications
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église, bureau 202
Québec (Québec) G1V 4X6
Téléphone : 418 641-6411, poste 1363
Courriel : ernesto.salvadorcobos@ville.quebec.qc.ca
<http://www.ville.quebec.qc.ca>

CONFIDENTIALITÉ : Ce courriel (de même que les pièces jointes) est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer ce message.